

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 18 janvier 2019 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1901952A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Audrey Dikor Mbouma (épouse Gaillard) est recrutée au grade de lieutenant (1^{er} échelon - indice brut : 468) en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper les fonctions de conseiller en emploi, au sein du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne (région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine – zone de défense et de sécurité Sud-Ouest), à Limoges (87), pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 janvier 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD